



LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT FAISANT APPEL À DES ANIMAUX

DATE DE PUBLICATION : Décembre 2017

La foire aux questions suivante fournit des renseignements au sujet de la *Politique du CCPA : le mérite pédagogique de l'enseignement faisant appel à des animaux*.

1. Quel est l'objectif de la présente politique?.....	2
2. Quelles sont les activités visées par cette politique?	2
3. Qui peut participer à l'évaluation du mérite pédagogique?	2
4. À quelle fréquence devrait-on évaluer le mérite pédagogique?	2
5. Quelles sont les ressources créées par le CCPA pour la mise en œuvre de cette politique?	3
6. Quel est le processus pour évaluer le mérite pédagogique?	3
7. Quelle serait une bonne approche pour évaluer le mérite pédagogique?	3
8. Qu'est-ce qu'un examen du mérite pédagogique simplifié?	9
9. L'établissement où je travaille exige d'écarter la possibilité d'employer une méthode sans animaux avant d'approuver une activité pédagogique avec des animaux. Est-ce approprié?	10
10. Où trouver de l'information et des ressources sur le remplacement?.....	10
11. Qui prend la décision concernant l'inclusion ou l'exclusion des animaux dans le protocole pour une activité pédagogique?	11
12. Comment les équipes d'évaluation s'assureront-elles que cette politique est bien mise en œuvre?	11
ANNEXE 1 : Processus d'évaluation du mérite pédagogique	12



1. QUEL EST L'OBJECTIF DE LA PRÉSENTE POLITIQUE?

L'objectif de la présente politique est de veiller à ce que les établissements certifiés par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) disposent d'un processus pour examiner le mérite pédagogique de tout programme d'enseignement faisant appel à des animaux vivants. Cette politique énonce les objectifs et les attentes du CCPA concernant la confirmation du mérite pédagogique (voir la section « Éléments clés du mérite pédagogique »). Le but principal est de déterminer s'il est effectivement essentiel de faire appel à des animaux pour atteindre les résultats et les objectifs du programme d'enseignement.

2. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS VISÉES PAR CETTE POLITIQUE?

Toute activité d'enseignement et de formation qui exige un protocole d'utilisation d'animaux doit avoir un mérite pédagogique. Les activités visées comprennent, entre autres, celles offertes dans le cadre de programmes d'études et celles pour la formation des membres d'une équipe de recherche ou d'essais (par exemple, des étudiants de cycle supérieur, des chercheurs principaux et des techniciens de sociétés de recherche contractuelle). Les cours organisés par un établissement et offerts par des membres de son personnel (y compris le personnel enseignant) sont également visés par la présente politique même lorsqu'ils ne sont pas sanctionnés par un certificat ou un diplôme (comme des ateliers de formation continue). Quant aux activités qui font appel à des animaux sans exiger de protocole, elles ne sont pas visées par cette politique. Il s'agit entre autres d'activités de tierces parties, comme des associations qui utilisent les installations d'un établissement d'enseignement, ou de stages en milieu professionnel effectués par des étudiants. Si vous n'êtes toujours pas certain que l'activité est ou non visée par la politique, [communiquez avec le CCPA](#).

3. QUI PEUT PARTICIPER À L'ÉVALUATION DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Idéalement, au moins deux personnes qui ont des connaissances en matière de pédagogie et de méthodes qui ne font pas appel aux animaux déterminent si l'activité proposée a un mérite pédagogique (voir également la section « Éléments clés du mérite pédagogique »). Les membres du comité de protection des animaux de l'établissement et les personnes qui participent à l'activité d'enseignement visée ne peuvent jouer ce rôle. Le CCPA est conscient qu'il peut être difficile de trouver des personnes ayant des connaissances à la fois du domaine pédagogique et de celui des méthodes de remplacement, notamment pour les établissements de petite taille. Il est donc possible de réunir deux personnes avec des connaissances complémentaires ou de concevoir provisoirement une approche acceptable pour évaluer la nécessité de l'enseignement faisant appel à des animaux en fonction du meilleur modèle d'apprentissage (voir la question 7).

4. À QUELLE FRÉQUENCE DEVRAIT-ON ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Le mérite pédagogique de tout cours faisant appel à des animaux doit être confirmé avant d'être offert pour la première fois, et être ensuite reconsidéré au moins tous les quatre ans même si aucune modification n'est apportée au cours. Pour les cours existants, la révision peut avoir lieu lors de la soumission d'un nouveau protocole d'utilisation d'animaux. La période de validité (quatre ans) donne assez de temps aux établissements pour trouver des solutions de remplacement qui ne font pas appel à des animaux.



5. QUELLES SONT LES RESSOURCES CRÉÉES PAR LE CCPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE?

Outre la politique (notamment la section « Éléments clés du mérite pédagogique ») et la présente foire aux questions, le CCPA a conçu un [modèle de formulaire du mérite pédagogique](#). Consultez la question 9 pour en savoir plus sur le remplacement des animaux en science.

6. QUEL EST LE PROCESSUS POUR ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Bien que le comité de protection des animaux n'intervienne dans le processus qu'à la réception des recommandations concernant le mérite pédagogique, le coordonnateur du comité est bien placé pour gérer l'aspect administratif du processus, en collaboration avec le responsable de l'évaluation du mérite pédagogique.

Chaque établissement doit préparer deux formulaires. Le premier formulaire devra être rempli par les responsables des cours. Il contiendra les renseignements sur l'activité pédagogique proposée et sera adapté en fonction du programme de l'établissement. Les établissements doivent s'assurer que ce formulaire couvre tous les aspects pour une prise de décision éclairée quant au mérite pédagogique.

Le deuxième formulaire est utilisé pour permettre aux examinateurs de noter leurs commentaires et leurs conclusions. Le [modèle de formulaire du mérite pédagogique](#) proposé par le CCPA fourni ici doit être adapté par les établissements en fonction de leurs programmes. La décision et les recommandations concernant le mérite pédagogique d'une activité sont présentées après examen de ces deux formulaires ainsi que du protocole faisant appel aux animaux.

Les commentaires sur l'activité pédagogique doivent être documentés et transmis au responsable du cours pour que ce dernier puisse modifier le protocole et les autres documents pertinents en conséquence. La version définitive du protocole est alors préparée et soumise avec les commentaires et les conclusions des examinateurs au comité de protection des animaux par le responsable de l'évaluation du mérite pédagogique.

7. QUELLE SERAIT UNE BONNE APPROCHE POUR ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Les établissements doivent élaborer un processus efficace pour s'assurer que les activités pédagogiques font appel à des animaux si cela est essentiel à l'atteinte de résultats positifs d'apprentissage.

L'harmonisation constructive du curriculum est une approche appropriée pour s'en assurer. Pour commencer, il faut définir précisément les **résultats d'apprentissage** dans le plan de cours officiel (à ce sujet, *Developing Learning Outcomes: A Guide for University of Toronto Faculty* est une référence utile [en anglais seulement]). Des objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini) peuvent faciliter l'établissement d'attentes de résultats.

Les **méthodes d'évaluation des apprentissages** doivent ensuite être clairement décrites; c'est-à-dire comment évaluer les connaissances et les compétences des étudiants acquises en faisant appel à des animaux. Les contrôles consistent entre autres en questions à choix multiple, dissertations, rapports de laboratoire et exécution d'une tâche.

Enfin, les **activités d'apprentissage** proposées doivent bien décrire le modèle animal utilisé (généralement dans le protocole ou la procédure normalisée). Les activités proposées peuvent inclure entre autres l'observation, la capture, l'immobilisation, l'anesthésie, la dissection, le prélèvement d'échantillons tissulaires et les préparations musculaires.

Après avoir recensé tous les éléments d'apprentissage, il s'agit d'évaluer si les trois composantes sont en harmonie : est-ce que les activités d'apprentissage permettent logiquement d'atteindre les résultats d'apprentissage, et est-ce que ces derniers sont clairement mesurés par les méthodes d'évaluations? Ainsi, pour reconnaître un mérite pédagogique à l'enseignement faisant appel à des animaux, le curriculum doit être harmonisé de façon constructive; autrement dit, le recours à des animaux dans le cadre d'activités d'apprentissage (d'où le besoin d'évaluer le mérite pédagogique), des résultats d'apprentissage et des méthodes d'évaluations doivent concourir à un renforcement mutuel de l'atteinte des résultats d'apprentissage grâce à un modèle animal.

Figure 1. Harmonisation constructive du curriculum



SOURCE : Diagramme adapté de UCD Teaching and Learning Open Educational Resources (University College Dublin).

Quelle que soit la méthode choisie, le but est de déterminer si le modèle animal proposé par le responsable du cours est le meilleur pour atteindre les résultats d'apprentissage voulus ou s'il peut être remplacé. Il s'agit donc de répondre à la question suivante : le modèle animal proposé est-il essentiel ou peut-il être remplacé. Le remplacement désigne les méthodes qui évitent ou remplacent le recours à des animaux. Cela comprend à la fois les remplacements complets (c'est-à-dire le remplacement des animaux par des systèmes inanimés, comme des applications informatiques ou des simulateurs) et les remplacements relatifs (c'est-à-dire le remplacement d'un animal dont la sensibilité est élevée, comme les vertébrés, par un animal dont le potentiel de perception de la douleur est, selon les conseils de pairs et l'interprétation actuelle des données probantes, significativement moins élevé, comme chez certains invertébrés).



Exemples d'harmonisation constructive du curriculum

Exemple 1 : Faible harmonisation constructive du curriculum

Un protocole est soumis pour un cours d'anesthésie dans le cadre duquel les étudiants doivent apprendre l'intubation chez le chat. Ce cours fait partie du programme de technique en santé animale. Le plan de cours proposé est le suivant :

- **Résultat d'apprentissage** : L'étudiant pourra réaliser avec succès l'intubation d'un chat.
- **Méthode d'évaluation des apprentissages** : Une échelle d'évaluation descriptive est utilisée pour noter la performance des étudiants lorsqu'ils effectuent la technique.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants pratiquent la technique d'intubation orotrachéale chez le chat sous anesthésie.

Cette approche semble être une harmonisation constructive puisque le résultat d'apprentissage, les activités d'apprentissage et la méthode d'évaluation concourent à un renforcement mutuel de chaque élément de l'apprentissage. L'utilisation de chats pour cette activité peut donc avoir un mérite pédagogique. Cependant, le résultat d'apprentissage reste assez vague en ce qu'il ne comprend pas un objectif comme de réaliser la technique sur un modèle animal dans le temps alloué et sans entraîner de trauma ou de saignement chez l'animal. En l'absence de ces conditions, on peut se demander si les résultats d'apprentissage peuvent être atteints à l'aide d'un autre modèle ou d'un mannequin. La réponse à cette question réside souvent dans la spécificité des résultats d'apprentissage.

Les examinateurs devraient aviser les responsables de cours lorsque l'harmonisation constructive du curriculum est faible pour leur permettre de réévaluer leur proposition.

Exemple 2 : Solide harmonisation constructive du curriculum

Dans l'exemple ci-dessus, des résultats d'apprentissage plus précis qui ne peuvent être évalués que si la technique est réalisée sur un modèle animal, par une méthode d'évaluation révisée, permettent de faire valoir l'importance du modèle pour l'harmonisation constructive du curriculum.

- **Résultat d'apprentissage révisé** : L'étudiant pourra réaliser la technique d'intubation d'un chat en 60 secondes ou moins et sans saignement.
- **Méthode d'évaluation des apprentissages révisée** : Une grille d'évaluation est utilisée pour noter l'apprentissage. La présence ou l'absence de saignement et le temps requis pour effectuer la procédure sont parmi les mesures employées pour évaluer les résultats.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants pratiquent l'intubation orotrachéale chez le chat anesthésié.

Dans ce cas, le modèle du chat permet un cours harmonisé de façon constructive et est peut-être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si le meilleur modèle d'apprentissage est un animal vivant, les examinateurs devraient confirmer que les résultats d'apprentissage spécifiques aux animaux vivants sont, en fait, essentiels pour les étudiants inscrits, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport



au calendrier prévu pour les résultats escomptés. Compte tenu des activités prévues au programme, est-ce que l'étudiant doit maintenant être capable d'intuber un chat anesthésié?

Si l'harmonisation constructive est solide et que des résultats d'apprentissage doivent être atteints par les étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un mannequin qui simule les divers degrés d'un traumatisme des voies respiratoires).

S'il n'y a pas de solution de remplacement relatif ou complet, le moniteur sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants. Le responsable du cours pourra alors remplacer le modèle animal, éliminant ainsi la nécessité de rédiger un protocole impliquant des animaux.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants.

En général, si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatif qui entrent dans la catégorie de techniques invasives A (CTI A) du CCPA, comme les invertébrés, les œufs ou les tissus, le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution. Dans de tels cas, le CCPA n'exige pas que le comité de protection des animaux examine et approuve les protocoles (quoique certains établissements l'exigent), il n'y a alors aucune obligation de procéder à une autre évaluation du mérite pédagogique.

Si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatifs qui font appel à des vertébrés ou des céphalopodes (p. ex., des poissons-zèbres ou des xénopus pour la production d'œufs), le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution et demander dans ce cas une évaluation accélérée du mérite pédagogique (voir la question 8).

Exemple 3 : Solide harmonisation constructive du curriculum

Un protocole est soumis pour un cours de formation pratique offert par un établissement. Cette formation est un prérequis pour tous les membres des équipes de recherche qui manipulent des animaux vivants. Le responsable du cours propose les résultats d'apprentissage, les méthodes d'évaluations et les activités d'apprentissage suivants :

- **Résultats d'apprentissage** : L'étudiant pourra manipuler adéquatement une souris vivante et réaliser une injection sous-cutanée chez la souris non anesthésiée.
- **Méthode d'évaluation des apprentissages** : L'étudiant doit démontrer une manipulation adéquate de la souris non anesthésiée et une bonne technique d'injection.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants effectueront les manipulations nécessaires pour réaliser des injections sous-cutanées chez la souris non anesthésiée.



Dans ce cas, le modèle de la souris permet un cours harmonisé de façon constructive et est peut-être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si le meilleur modèle d'apprentissage est un animal vivant, les examinateurs devraient confirmer que les résultats d'apprentissage spécifiques aux animaux vivants sont, en fait, essentiels pour les étudiants inscrits, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport au calendrier prévu pour les résultats escomptés. Compte tenu des activités prévues au programme ou requises par leur profession, est-ce que l'étudiant doit maintenant être capable d'administrer de manière sécuritaire une injection chez la souris?

Si l'harmonisation constructive est solide et que des résultats d'apprentissage doivent être atteints par les étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un modèle anatomique pour pratiquer l'injection sous-cutanée).

S'il n'y a pas de solution de remplacement relatif ou complet, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants. Le responsable du cours pourra alors remplacer le modèle animal, éliminant ainsi la nécessité de rédiger un protocole impliquant des animaux.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants.

En général, si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatif qui entrent dans la CTI A, comme les invertébrés, les œufs ou les tissus, le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution. Dans de tels cas, le CCPA n'exige pas que le comité de protection des animaux examine et approuve les protocoles (quoique certains établissements l'exigent), il n'y a alors aucune obligation de procéder à une autre évaluation du mérite pédagogique.

Si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatifs qui font appel à des vertébrés ou des céphalopodes (p. ex., des poissons-zèbres ou des xénopus pour la production d'œufs), le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution et demander dans ce cas une évaluation accélérée du mérite pédagogique (voir la question 8).

Exemple 4 : Aucune preuve d'harmonisation constructive du curriculum

Un protocole est soumis pour un cours de physiologie animale. Ce cours est offert en vue du baccalauréat en biologie. Le responsable du cours propose les résultats d'apprentissage, les méthodes d'évaluations et les activités d'apprentissage suivants :

- **Résultats d'apprentissage** : L'étudiant comprendra certaines des propriétés mécaniques et physiologiques des muscles squelettiques, c'est-à-dire 1) nommer et décrire les phases de la contraction musculaire (ou secousse); 2) définir et expliquer les fondements physiologiques (a) de la stimulation



nerveuse (intensité), (b) de la période de latence, (c) de la sommation des contractions, (d) du téтанos et (e) de la fatigue musculaire.

- **Méthode d'évaluation des apprentissages** : Un examen à choix multiples est utilisé pour évaluer les connaissances acquises en laboratoire.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants étudieront la contraction musculaire sur une préparation de muscle de grenouille.

Dans ce cas, les résultats d'apprentissage et la méthode d'évaluation ne font pas référence à des animaux vivants et le modèle d'apprentissage proposé fait appel à des grenouilles récemment euthanasiées. En l'absence d'harmonisation constructive du curriculum, l'utilisation de grenouilles n'est pas justifiée pour atteindre les résultats d'apprentissage.

Les examinateurs devraient informer les responsables de cours lorsqu'un curriculum n'est pas harmonisé de façon constructive pour leur permettre de réajuster leur proposition.

Exemple 5 : Solide harmonisation constructive du curriculum

L'exemple ci-dessus peut être révisé pour une harmonisation constructive du plan de cours, et la grenouille pourrait alors être le meilleur modèle d'apprentissage.

- **Résultats d'apprentissage révisé** : L'étudiant comprendra et pourra démontrer certaines des propriétés mécaniques et physiologiques des muscles squelettiques chez la grenouille, c'est-à-dire 1) nommer et décrire les phases de la contraction musculaire (ou secousse); 2) définir et expliquer les fondements physiologiques (a) de la stimulation nerveuse (intensité), (b) de la période de latence, (c) de la sommation des contractions, (d) du téтанos et (e) de la fatigue musculaire.
- **Méthode d'évaluation des apprentissages révisée** : Un rapport de laboratoire et un questionnaire sur les procédures réalisées par les étudiants sur le muscle de grenouille.
- **Activités d'apprentissage révisées** : Les étudiants utiliseront une préparation de muscle de grenouille déméduillée, suspendue à une potence, pour étudier les réflexes. Le muscle de grenouille est utilisé de préférence à celui d'un mammifère en raison de sa tolérance aux changements de température et aux manipulations.

Dans ce cas, le modèle de la grenouille récemment euthanasiée permet un cours harmonisé de façon constructive et est peut-être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si le meilleur modèle d'apprentissage est un animal vivant, les examinateurs devraient confirmer que les résultats d'apprentissage spécifiques aux animaux vivants sont, en fait, essentiels pour les étudiants inscrits, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport au calendrier prévu pour les résultats escomptés. Compte tenu des activités prévues au programme, est-ce que l'étudiant doit maintenant être capable de manipuler un muscle de grenouille?

Si l'harmonisation constructive est solide et que des résultats d'apprentissage doivent être atteints par les étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un modèle non animal qui peut être manipulé par l'étudiant pour obtenir des données).



S'il n'y a pas de solution de remplacement relatif ou complet, le moniteur sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants. Le responsable du cours pourra alors remplacer le modèle animal, éliminant ainsi la nécessité de rédiger un protocole impliquant des animaux.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le responsable du cours sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal n'est pas essentiel à l'atteinte de résultats d'apprentissage satisfaisants.

En général, si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatif qui entrent dans la CTI A, comme les invertébrés, les œufs ou les tissus, le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution. Dans de tels cas, le CCPA n'exige pas que le comité de protection des animaux examine et approuve les protocoles (quoique certains établissements l'exigent), il n'y a alors aucune obligation de procéder à une autre évaluation du mérite pédagogique.

Si les évaluateurs identifient des modèles de remplacement relatifs qui font appel à des vertébrés ou des céphalopodes (p. ex., des poissons-zèbres ou des xénopus pour la production d'œufs), le responsable du cours peut alors remplacer le modèle animal vivant proposé par l'autre solution et demander dans ce cas une évaluation accélérée du mérite pédagogique (voir la question 8).

8. QU'EST-CE QU'UN EXAMEN DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE SIMPLIFIÉ?

Une procédure simplifiée est possible si les examinateurs ont déjà confirmé qu'il s'agit d'un curriculum harmonisé avec des résultats d'apprentissage essentiels, mais qu'un modèle avec un vertébré ou un céphalopode permettra un remplacement relatif du modèle animal.

L'information sur la méthode de remplacement devrait être communiquée aux responsables de cours qui pourront ainsi rapidement remplacer les activités d'apprentissage et réviser la méthode d'évaluation des apprentissages pour mesurer les résultats d'apprentissage obtenus par ce remplacement relatif. À ce moment, la nécessité des résultats d'apprentissage aura été confirmée et la recherche de méthodes qui ne font pas appel à des animaux aura été effectuée.

Dans d'autres cas, comme lorsque le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, impose l'acquisition de compétences axées sur les résultats d'apprentissage des étudiants, la procédure d'examen du mérite pédagogique peut être simplifiée. Les deux premières étapes (harmonisation du curriculum; atteinte des résultats d'apprentissage essentiels) étant déjà réglé par le Ministère, il ne reste qu'à déterminer si un remplacement complet ou relatif peut être utilisé.



9. L'ÉTABLISSEMENT OÙ JE TRAVAILLE EXIGE D'ÉCARTER LA POSSIBILITÉ D'EMPLOYER UNE MÉTHODE SANS ANIMAUX AVANT D'APPROUVER UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE AVEC DES ANIMAUX. EST-CE APPROPRIÉ?

Quelle que soit la méthode choisie, l'objectif de l'examen du mérite pédagogique est de déterminer si le modèle animal proposé par le responsable du cours est le meilleur modèle d'apprentissage compte tenu des résultats d'apprentissage voulus. Il s'agit donc de répondre à la question suivante : le modèle animal proposé est-il essentiel ou peut-il être remplacé? Dans certains cas, les animaux vivants peuvent être le meilleur modèle d'apprentissage (voir la question 7). La présente politique vise à évaluer la nécessité du recours à des animaux vivants pour l'enseignement, sans toutefois priver les étudiants du meilleur modèle d'apprentissage.

Limiter l'évaluation du mérite pédagogique à une simple recherche de solutions de remplacement ne permet pas d'assurer l'harmonisation constructive du curriculum et ne confirme pas la nécessité de faire appel aux animaux vivants pour atteindre les résultats d'apprentissage. Ces deux aspects sont importants, car si aucun modèle non animal (remplacement complet) est approprié, il se pourrait que par défaut le modèle animal proposé par le responsable du cours soit retenu même s'il ne s'agit pas du meilleur modèle d'apprentissage. Pourtant, il est possible de ne pas trouver de modèle non animal approprié, mais pouvoir recourir à des remplacements relatifs comme entre autres des œufs ou des tissus.

10. OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ET DES RESSOURCES SUR LE REMPLACEMENT?

- [Base de données sur les études scientifiques offerte par InterNICHE](#)
Des références et des résumés de documents parallèles sur des solutions éthiques en matière d'enseignement et de formation.
- Jukes N. et Chiuiia M. (2006) *From Guinea Pig to Computer Mouse: Alternative Methods for a Progressive, Humane Education*, 2^e éd. Leicester R.-U. : International Network for Humane Education (InterNICHE).
Des renseignements détaillés sur plus de 500 produits à la fine pointe dans les domaines de l'anatomie, la pratique clinique, la chirurgie, les soins intensifs, la physiologie et la pharmacologie. Les renseignements complets concernant l'utilisation, les caractéristiques et le fournisseur de chaque produit sont inclus, répertoriés par discipline et ensuite par technique. [Il faut s'inscrire pour télécharger ce document]
- [NORINA database – Norecopa](#)
Cette base de données contient plus de 3800 aides audiovisuelles sur les solutions de rechange à l'utilisation d'animaux en enseignement et dans les programmes de formation destinés aux étudiants de niveau préscolaire à universitaire. Une description, accompagnée de commentaires et de renseignements provenant des fournisseurs, est donnée pour chacune des solutions de rechange mentionnées dans le catalogue des aides audiovisuelles.
- Balcombe J. (2000) *The Use of Animals in Higher Education: Problems, Alternatives, and Recommendations*, Public Policy Series. Washington DC : Humane Society Press.
Ce livre examine l'utilisation d'animaux en enseignement du point de vue de ce qui est éthiquement acceptable.



- [Sheffield Bioscience Programs](#)
Offre une gamme de programmes interactifs d'apprentissage assisté par ordinateur de haute qualité visant à améliorer l'enseignement de la physiologie et de la pharmacologie aux étudiants de premier cycle en médecine et en sciences.
- [RECAL](#) – University of Edinburgh, College of Medicine and Veterinary Medicine
RECAL fournit des logiciels pour le développement de matériel didactique assisté par ordinateur. Les outils offerts permettent aux objets d'apprentissage programmés (contenu pédagogique) d'être indépendant de l'application de création. Cela évite de devoir réaménager le contenu pédagogique en fonction de l'évolution des applications de création.
- [Online Veterinary Anatomy Museum \(OVAM\)](#) – Wikivet
- [Education Resources](#) – Alternatives to Animal Testing Web Site (Altweb), John Hopkins Bloomberg School of Public Health
- [Alternatives in Education: An Introduction](#) – Altweb, John Hopkins Bloomberg School of Public Health
- [Search for Alternatives: Databases](#) – Altweb, John Hopkins Bloomberg School of Public Health

11. QUI PREND LA DÉCISION CONCERNANT L'INCLUSION OU L'EXCLUSION DES ANIMAUX DANS LE PROTOCOLE POUR UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE?

Le comité de protection des animaux a le dernier mot quant à l'inclusion ou à l'exclusion des animaux dans un protocole pour une activité pédagogique. Il décide de la pertinence du recours à des animaux et détermine si cela est acceptable sur le plan éthique et pratique, une décision qui est prise après l'examen de la version définitive du protocole et des conclusions de l'évaluation du mérite pédagogique.

12. COMMENT LES ÉQUIPES D'ÉVALUATION S'ASSURERONT-ELLES QUE CETTE POLITIQUE EST BIEN MISE EN ŒUVRE?

À compter du 1 janvier 2018, une évaluation du processus sera effectuée pendant les visites d'évaluation. Les équipes d'évaluation, en plus de s'assurer que le mérite pédagogique est évalué, aideront les établissements qui n'auront pas bien compris la politique. Les établissements pourront donc soumettre un rapport de suivi pour décrire les mesures prises afin de se conformer aux recommandations de mise en œuvre.

Pour toute autre question, [communiquez avec le CCPA](#). Nous pourrions ajouter votre question, et notre réponse, au contenu de ce document.

ANNEXE 1

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE

